

***Ensemble pour vaincre la pauvreté :***  
***Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick***  
Rapport d'étape au 11 août 2010

Depuis la tenue du forum final les 12 et 13 novembre 2009, au moment où le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, *Ensemble pour vaincre la pauvreté*, a été adopté, beaucoup de travail a été accompli pour mettre en œuvre le plan convenu. Le présent document résume ces efforts.

**Vision**

Le 16 avril 2010, l'Assemblée législative a adopté la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* en y enchâssant la vision suivante adoptée au forum final :

Grâce à la coopération entre gouvernements, entreprises, secteur sans but lucratif, personnes vivant dans la pauvreté et citoyens à titre individuel, tous les hommes, femmes et enfants du Nouveau-Brunswick disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, la sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois devraient être inclus en tant que citoyens à part entière grâce à des possibilités d'emploi, de développement personnel et d'engagement communautaire.

**Objectif global**

Le 16 avril 2010, l'Assemblée législative a adopté la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* en y enchâssant l'objectif global suivant adopté au forum final :

D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue.

## **Prestation et responsabilité**

### **Création de la Société de l'inclusion économique et sociale**

- Le 3 mai 2010, les quatre coprésidents de la Société de l'inclusion économique et sociale, ainsi que son président, ont été nommés. Les coprésidents représentent le gouvernement, le secteur à but non lucratif, les entreprises et les personnes qui ont connu l'expérience de vivre dans la pauvreté. Ils ont été nommés pour un mandat de quatre ans et siégeront chacun pendant un an en tant que président du conseil d'administration. M. Léo-Paul Pinet sera le premier à assumer ce rôle. Le sous-ministre du ministère du Développement social, James Hughes, agira à titre de président de la Société. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0659sd.htm>
- Les noms des derniers membres du conseil d'administration de la Société de l'inclusion économique et sociale ont été annoncés le 25 juin 2010. Les membres du conseil d'administration représentent le gouvernement, les organismes à but non lucratif, les entreprises et les personnes ayant connu l'expérience de vivre dans la pauvreté. La Société de l'inclusion économique et sociale dirigera et coordonnera la mise en œuvre du plan de réduction de la pauvreté. Les premières tâches du conseil d'administration consisteront à établir des réseaux communautaires d'inclusion dans les localités et à collaborer avec les intervenants pour définir les détails du programme des médicaments sur ordonnance pour les citoyens non assurés en visant à en amorcer l'instauration d'ici avril 2012. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f1092sd.htm>
- Le 30 juin 2010, le conseil d'administration de la Société de l'inclusion économique et sociale a tenu sa première réunion et a établi trois comités consultatifs. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f1119sd.htm>

### **Comité des prestations-maladie**

- Le comité élaborera un mécanisme pour fournir un régime de médicaments sur ordonnance à tous les citoyens du Nouveau-Brunswick n'ayant pas d'assurance, ainsi qu'un régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants néo-brunswickois de famille à faible revenu. Les coprésidents du conseil d'administration choisiront un ou des titulaires à la présidence de ce

comité. Les autres membres de ce comité consultatif seront nommés par le conseil de manière à y assurer une représentation multisectorielle.

#### **Comité de l'entrepreneuriat social et des fonds d'investissement communautaires**

- Le comité élaborera un cadre stratégique par rapport à l'entrepreneuriat social et aux fonds d'investissement communautaires au sein duquel les réseaux communautaires d'inclusion pourront œuvrer. Les coprésidents du conseil d'administration choisiront un ou des titulaires à la présidence de ce comité. Les autres membres de ce comité consultatif seront nommés par le conseil d'administration de manière à y assurer une représentation multisectorielle.

#### **Comité sur la réforme de l'aide sociale**

- Le comité conseillera le comité directeur interne du ministère du Développement social sur la réforme de l'aide sociale et lui présentera des commentaires alors que celui-ci réaménage le programme d'aide sociale du Nouveau-Brunswick conformément aux visées du plan de réduction de la pauvreté. Ces conseils et ces commentaires viendront en réaction aux exposés et aux documents préparés et présentés par le comité directeur à des moments cruciaux du réaménagement du programme et ils porteront sur les problèmes de mise en œuvre des démarches. Les coprésidents du conseil d'administration choisiront un ou des titulaires à la présidence de ce comité. Les autres membres de ce comité consultatif seront nommés par le conseil de manière à y assurer une représentation multisectorielle.
- Le conseil d'administration a également examiné les limites des réseaux communautaires d'inclusion économique et sociale. Une annonce de ces limites se passera dans l'automne.

## **Mesures prioritaires**

En plus de l'élaboration d'un modèle de gouvernance qui veille à ce que la réduction de la pauvreté touche tous les secteurs de la société, de nombreux progrès ont été réalisés pour mettre en œuvre les mesures prioritaires adoptées. De nombreuses mesures sont en voie d'exécution et d'autres seront instaurées par la Société de l'inclusion économique et sociale. Voici un bref aperçu des mesures prévues par le plan :

## **Occasions d'être (répondre aux besoins fondamentaux)**

### **Réforme de l'aide sociale**

- Une planification importante a été réalisée au cours des derniers mois sur la réforme du système d'aide sociale afin de passer d'un système axé sur les règles à un système axé sur les résultats. Une fois entièrement instaurés d'ici cinq ans, ces changements correspondront à la transformation fortement souhaitée d'un système qui, aux dires de certains, empêchait de nombreux Néo-Brunswickois de quitter l'aide sociale et de devenir autonomes. Les trois initiatives suivantes ont déjà été mises en œuvre.

### **Élimination du taux du Programme d'aide temporaire**

- On a annoncé le 18 janvier 2010 que les bénéficiaires de l'aide sociale qui étaient admissibles au Programme d'aide temporaire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 peuvent maintenant recevoir des prestations du Programme d'assistance transitoire. Ces clients auront donc droit à une augmentation de 82 p. 100 de leurs prestations mensuelles. Cela aidera les personnes admissibles à faire le pont entre les périodes d'emploi et à maintenir une certaine autonomie pendant la recherche d'emploi. Le Programme d'assistance transitoire accorde de l'aide financière aux personnes et aux familles qui ont le potentiel de devenir autonomes une fois que certains obstacles à l'emploi ont été supprimés.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0061sd.htm>

### **Couverture prolongée de la carte médicale**

- Grâce à une modification apportée à la politique le 9 décembre 2009, la couverture de la carte médicale sera maintenant prolongée pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui ont quitté l'aide sociale pour occuper un emploi, et ce, pendant une période maximale de trois ans. Auparavant, la couverture n'était prolongée que de douze mois pour les

clients qui quittaient l'aide sociale. Grâce à cette prolongation, les clients peuvent renouveler leur couverture pour un maximum de 36 mois. La couverture prolongée éliminera un obstacle à l'emploi et facilitera la transition vers le travail des bénéficiaires de l'aide sociale. Entre-temps, la nouvelle Société de l'inclusion économique et sociale examinera des moyens d'accorder la couverture des médicaments sur ordonnance à tous les Néo-Brunswickois.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2009f1956sd.htm>

### **Modifications à la politique sur le revenu des ménages**

- Des améliorations ont été apportées le 17 février 2010 à la politique sur le revenu des ménages du système d'aide sociale. Grâce aux modifications, les clients qui recevaient de l'aide sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2010 peuvent maintenant partager un logement avec des clients ou des non-clients avec qui ils n'entretiennent pas de relation conjugale et recevoir des chèques séparés. Cette politique était un obstacle depuis longtemps pour de nombreux clients de l'aide sociale qui avaient de la difficulté à devenir autonomes et à améliorer leur situation financière. Les modifications sont une mesure provisoire qui aidera financièrement les clients jusqu'à ce que la réforme du système d'aide sociale soit terminée.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0232sd.htm>

### **Augmentation du salaire minimum**

- Un plan a été annoncé le 5 janvier 2010 relativement aux augmentations du salaire minimum du Nouveau-Brunswick, qui passera à 10 \$ l'heure d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Les augmentations témoignent de l'un des engagements pris dans le cadre du plan de réduction de la pauvreté. Le plan à long terme de l'augmentation du salaire minimum propose une prévisibilité aux employeurs et accorde une plus grande certitude aux salariés. Grâce à ces augmentations, les employés recevront un salaire équitable qui leur permettra d'améliorer leur niveau de vie. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2010f0003pe.htm>

### **Plan de médicaments sur ordonnance**

- À sa réunion du 30 juin 2010, le conseil de la Société de l'inclusion économique et sociale a établi un comité consultatif sur les prestations de maladie. Le comité élaborera un programme de médicaments sur ordonnance pour les citoyens non assurés en visant à commencer son instauration graduelle d'ici avril 2012.

### **Refuges pour sans-abri**

- Le 22 juin 2010, le cadre provincial relatif à l'itinérance, *Un foyer pour tous*, a été rendu public. S'inscrivant dans la nouvelle stratégie en matière d'habitation du Nouveau-Brunswick, « *Un foyer, c'est l'espoir* », ce cadre a été élaboré en collaboration avec les fournisseurs de refuges et de services d'urgence. Il oriente le gouvernement dans la lutte contre l'itinérance chronique au cours des cinq prochaines années, ce qui comprend un financement stable pour aider les fournisseurs de refuges. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f1044sd.htm>

### **Locataires de chambres et de pensions**

- Le 1<sup>er</sup> avril 2010, les modifications apportées à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* sont entrées en vigueur. Ces modifications fournissent une protection aux locataires de chambres et de pensions pour garantir qu'ils bénéficient des mêmes droits et responsabilités que ceux déjà accordés aux locataires des autres types de logement. Le traitement inéquitable des chambreurs et des pensionnaires menait à leur instabilité en matière de logement et compliquait leur cheminement vers l'inclusion. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/snb/2010f0461sn.htm>

### **Financement du transport communautaire**

- Un Fonds de l'inclusion économique et sociale sera créé en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*. Ce fonds sera administré par la Société et fournira de l'aide financière aux réseaux communautaires d'inclusion afin de les aider à mettre en œuvre les objectifs du plan provincial. L'un de ces objectifs est la mise en place de programmes de transport comme le programme d'autobus à la demande (*Dial-A-Ride*). L'absence de réseaux de transport en commun dans de nombreuses collectivités du Nouveau-Brunswick, particulièrement dans les régions rurales de la province, est considérée comme un obstacle important à l'inclusion économique et sociale.

### **Modèle intégré de prestation des services**

- Le plan prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle intégré de prestation des services axé sur les personnes à faible revenu. Les ministères gouvernementaux et les fournisseurs de services trouvent de nouvelles façons de travailler davantage en collaboration. Le ministère du Développement social a entrepris un examen de son modèle de prestation des services pour s'assurer que celui-ci est axé sur les clients.

## Occasions de devenir (l'apprentissage et l'acquisition de compétences pour la vie)

### Apprentissage et garde des jeunes enfants

- Le 9 mars 2010, le ministre du Développement social, Kelly Lamrock, a annoncé qu'un financement sera accordé pour de nouvelles places dans les garderies qui offrent des services en français dans les collectivités à prédominance anglophone, et aux garderies anglophones dans les collectivités à prédominance francophone. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants prévoit des incitatifs financiers afin d'augmenter le nombre de places en garderie pour les nourrissons, pour les enfants des régions rurales et pour ceux ayant besoin d'horaires prolongés. Le Fonds appuie également la formation en éducation de la petite enfance et la formation relative au programme éducatif.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0331sd.htm>
- Des investissements supplémentaires au Programme d'assistance aux services de garderie ont été annoncés dans le budget pour accorder des subventions aux familles en vue d'atteindre, d'ici cinq ans, une augmentation importante de l'accessibilité à des services de garde de qualité.

### Loi sur les garderies éducatives

- Le 16 avril 2010, l'Assemblée législative a adopté la nouvelle *Loi sur les garderies éducatives*.  
<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-e.asp?ID=816&legi=56&num=4>

### Centres intégrés d'apprentissage pour la petite enfance

- Le 11 mars 2010, le gouvernement a annoncé que cinq sites de démonstration de centres de développement de la petite enfance sont en voie d'élaboration dans le cadre d'un projet de trois ans visant à fournir des services intégrés et à soutenir les jeunes enfants et leurs parents. Les sites de Centreville, de Keswick, de Millville, de Perth-Andover et de Richibucto bénéficient de subventions de démarrage de la *Margaret and Wallace McCain Family Foundation*. Le gouvernement travaille en partenariat avec la fondation pour apporter son soutien et orienter les sites.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f0342sd.htm>

### **Programmes de mentorat en littératie**

- Deux programmes pilotes ont été menés à bien dans les secteurs anglophone et francophone; neuf écoles et près de cent élèves de l'ensemble de la province y ont participé. Les résultats obtenus sont très prometteurs et ils serviront à l'effort global de planification stratégique pour façonner l'élargissement du programme à l'automne. Les démarches pour élargir le programme à toutes les écoles du Nouveau-Brunswick d'ici cinq ans sont en cours, y compris le repérage des ressources et des partenaires nécessaires. Il faudra plus de 3 000 bénévoles au cours de cette période pour voir à ce que chaque enfant aux prises avec des difficultés fondamentales en littératie obtienne le soutien qu'il lui faut.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/edu/2009f1949ed.htm>

<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2009f0503ed.htm>

### **Métiers et enseignement coopératif**

- Le gouvernement provincial a annoncé le 18 janvier 2010 qu'il investirait des fonds afin d'accroître l'accessibilité des élèves francophones aux études professionnelles et techniques.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/edu/2010f0058ed.htm>
- En juin 2010, deux nouveaux cours de formation professionnelle et technique ont été offerts dans les écoles francophones et deux autres cours ont été actualisés. Le gouvernement provincial investira plus de 100 000 \$ pour former le personnel qui enseignera ces quatre cours en plus de cinq des cours annoncés en janvier. Avec ces nouveaux cours et ceux qui ont été mis à jour, les écoles secondaires francophones offrent dorénavant le choix de 29 cours de formation professionnelle et technique. Les écoles choisissent les cours qu'elles offrent à leurs élèves en fonction des besoins de l'industrie dans leur région.
- Dans le secteur anglophone, on a investi 500 000 \$ au cours de la dernière année pour étudier la formation en énergies de rechange, qui constitue une partie importante du programme des compétences, des métiers et des technologies. Le principal objectif de cette démarche était de faire ressortir les occasions futures de développement dans le secteur de l'énergie tout en sensibilisant les jeunes du Nouveau-Brunswick en matière de consommation d'énergie. Ce programme a présenté aux élèves les principes de la production d'électricité à partir du vent, du soleil, de l'énergie nucléaire et de l'énergie marémotrice en explorant l'incidence de ces types d'énergie sur l'environnement et en quoi ces techniques apportent des sources d'énergie « écologiques » et des solutions énergétiques

viables. Le ministère de l'Éducation continue d'investir dans les occasions de perfectionnement professionnel pour les enseignants et dans la mise à niveau des installations sur le plan de la sécurité.

### **Formation des enseignants**

- En collaboration avec les districts scolaires, le ministère de l'Éducation a élaboré une stratégie de perfectionnement professionnel pour cibler plusieurs domaines, y compris pour aider les enseignants à répondre aux besoins des divers styles d'apprentissage.

## **Occasions d'appartenance (participation communautaire)**

### **Stratégie globale du logement**

- Le 21 juin 2010, la stratégie du gouvernement en matière de logement, « *Un foyer, c'est l'espoir* », a été rendue publique. Il s'agit d'un plan quinquennal pour réduire la pauvreté en rendant les logements plus abordables. La stratégie comprend des mesures pour améliorer l'accès à des logements plus abordables et pour créer des quartiers à revenus mixtes, des logements avec services et des coopératives d'habitation. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/fcs/2010f1024sd.htm>

### **Renforcer la capacité des personnes à faible revenu à intégrer le marché du travail**

- Une nouvelle stratégie sur l'alphabétisation des adultes a été dévoilée le 17 décembre 2009. La stratégie créera les meilleures occasions d'apprentissage pour aider les adultes du Nouveau-Brunswick à acquérir les aptitudes de littératie dont ils ont besoin pour participer pleinement à la maison, au travail et dans leur collectivité. La stratégie met l'accent sur quatre priorités : réduire les obstacles et augmenter la participation au marché du travail; augmenter le nombre de possibilités d'apprentissage des adultes; assurer la qualité et l'efficacité des programmes d'alphabétisation des adultes; et consolider les partenariats afin d'établir un système efficace d'alphabétisation des adultes. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2009f2017pe.htm>

### **Réduire les obstacles à l'éducation permanente et la rendre plus accessible et plus abordable**

- Le gouvernement annoncé le 21 décembre 2009 que le Nouveau-Brunswick compte parmi les deux provinces participant à un projet de recherche qui vise à trouver des moyens d'encourager davantage d'élèves issus de familles à faible revenu à poursuivre leurs études. Des programmes novateurs amélioreront l'accessibilité et l'abordabilité des études postsecondaires et rendront, par la suite, la poursuite d'études postsecondaires plus attrayante. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/edu/2009f2026ed.htm>
- Le 28 décembre 2009, le gouvernement a annoncé qu'il investirait des fonds dans les constituantes du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour accroître l'accessibilité de tous les étudiants aux études postsecondaires. Les collèges seront en mesure d'offrir le soutien nécessaire à tous les étudiants et de

maintenir et de développer des services et une formation adaptée qui tiennent compte des besoins spéciaux que pourraient avoir certains étudiants. L'accompagnement de ces élèves dans l'atteinte de leur réussite scolaire est essentiel et fait partie intégrante d'un système d'éducation qui contribue à réduire les obstacles à la poursuite d'études postsecondaires.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2009f2039pe.htm>

- En outre, le gouvernement provincial a annoncé le 6 janvier 2010 qu'il investissait plus d'un million de dollars pour aider les personnes autochtones à poursuivre des études postsecondaires. L'objectif est d'accroître la participation à l'éducation postsecondaire des groupes sous-représentés pour veiller à ce que davantage de Néo-Brunswickois aient la possibilité de mieux s'instruire et d'être en meilleure position pour réussir.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2010f0007pe.htm>
- En outre, des investissements dans l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire ont été annoncés le 20 janvier 2010. Ces investissements comprennent le gel des droits de scolarité des quatre universités publiques et des collèges communautaires. Le gouvernement reconnaît l'importance universelle d'une éducation de qualité pour tous, du perfectionnement des compétences et des stratégies et pratiques d'emploi efficaces. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour assurer un avenir plus prometteur et une meilleure éducation à tous les Néo-Brunswickois.  
<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/pet/2010f0075pe.htm>

#### **Mettre au point une campagne de sensibilisation du public**

- Le conseil de la Société de l'inclusion économique et sociale élaborera une campagne de sensibilisation du grand public, un élément essentiel pour la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté.

#### **Étudier la notion d'entrepreneuriat social et des fonds d'investissement communautaires**

- Le comité consultatif sur l'entrepreneuriat social et les fonds d'investissement communautaires élaborera un cadre stratégique sur l'entrepreneuriat social et les fonds d'investissement communautaires qui orientera les efforts des réseaux communautaires d'inclusion.

## Indicateurs et surveillance

- Le 30 juin 2010, le conseil de la Société de l'inclusion économique et sociale a approuvé des indicateurs de progrès et une demande de propositions pour établir des points de repère, recueillir des données et en rendre compte. La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* donne aussi le pouvoir à la Société de surveiller l'évolution de la mise en œuvre du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick.

## Renouvellement du présent plan

- Selon la *Loi*, un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans au terme d'un processus de mobilisation du public dirigé par la Société.

## Législation

- Adoptée par l'Assemblée législative le 16 avril 2010, la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* a créé la Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick et prévoit l'établissement de réseaux communautaires d'inclusion dans les localités et d'une unité de coordination pour soutenir le conseil d'administration et les réseaux locaux. La Société mettra en œuvre le plan de réduction de la pauvreté de la province et assurera la prestation d'initiatives communautaires de lutte contre la pauvreté.  
<http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?!D=806&legi=56&num=4>